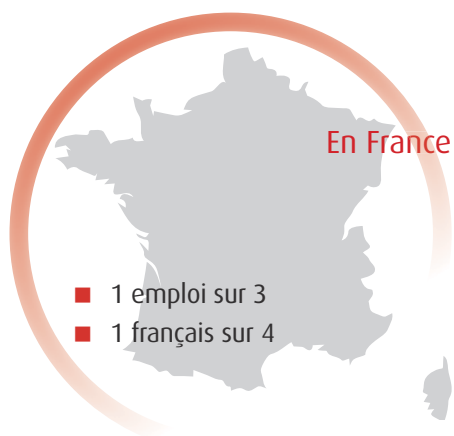


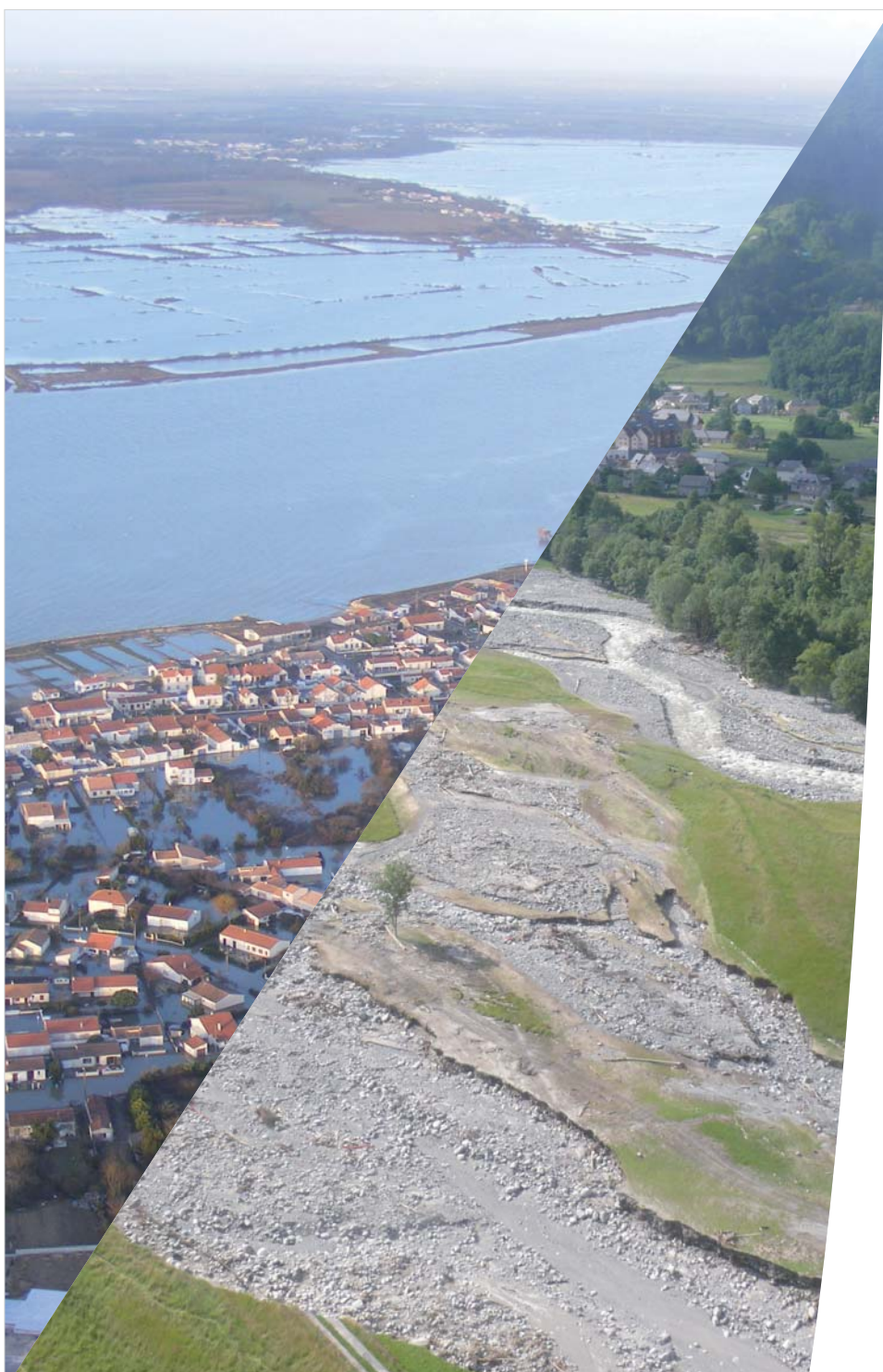
Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Adour Garonne projet 2016-2021

Ne plus subir, anticiper et s'organiser

Des territoires potentiellement exposés aux risques inondation dans un contexte de changement climatique



Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne



Qu'est-ce qu'une inondation ?

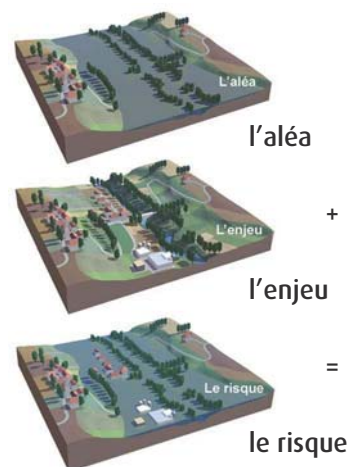
L'inondation, généralement phénomène naturel, est une submersion temporaire, rapide ou lente, par l'eau, de terres émergées :

- Elle a des origines diverses : débordements de cours d'eau, submersions marines, ruissellements urbains ou agricoles, remontées de nappes, crues des torrents de montagne, ruptures ou défaillances d'ouvrages hydrauliques...

- Elle se caractérise par différentes variables : sa probabilité d'occurrence ou période de retour ; son intensité (hauteur et durée de submersions, vitesse de survenue, vitesse d'écoulement) ; ses particularités physiques (matériaux charriés...)

Qu'est-ce que le risque d'inondation ?

L'inondation devient risque quand elle entraîne des dommages pour la société, l'environnement ou qu'elle provoque des pertes en vie humaine. C'est la combinaison entre la probabilité d'occurrence d'un phénomène d'inondation sur un territoire donné (« l'aléa ») et la présence sur ce territoire d'enjeux qui peuvent en subir les conséquences (population, enjeux économiques, patrimoine culturel et environnemental).



Un cadre européen et une stratégie nationale



La directive inondation : un cadre, une méthode, un calendrier

adoptée, en 2007, par l'Union Européenne pour réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires exposés en :

- élaborant les évaluations préliminaires des risques inondations (EPRI) à l'échelle de chaque bassin,
- identifiant, sur cette base, les territoires les plus exposés (TRI – territoires à risques importants d'inondation)
- réalisant une cartographie des risques
- élaborant sur chaque bassin et chaque TRI un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)
- évaluant les progrès accomplis tous les 6 ans.

La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI)

arrêtée début octobre 2014, dans le cadre de la directive inondation, par le ministère en charge de l'écologie à l'issue d'une concertation avec les parties prenantes*. Elle vise le développement de territoires durables face aux inondations à travers trois objectifs :

- augmenter la sécurité des populations exposées
- stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés à l'inondation
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Fondée sur les principes de responsabilité, de solidarité et de subsidiarité, la stratégie nationale tend également à favoriser l'appropriation du risque inondation par tous les acteurs.

* collectivités, services de l'État, associations, acteurs économiques...

Pour consulter la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de-gestion,40051.html>

Un Plan de Gestion des Risques d'Inondation sur le bassin Adour Garonne

- **un projet collectif, un engagement commun**

Élaboré, sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin (PCB), en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations et en cohérence avec la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation.

- **une ambition**

Réduire les conséquences dommageables des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique sur le bassin et ses 18 Territoires identifiés à Risques Importants.

- **un cadre commun aux actions mises en place sur le bassin et garantir leur cohérence**

Accompagner et contribuer à dynamiser les démarches déjà engagées, sans les entraver (Programmes d'action de prévention des inondations PAPI, et plan de submersions rapides, Plans de Prévention des Risques...)

- **un document de référence au niveau du bassin pour les 6 ans à venir**

6 objectifs stratégiques

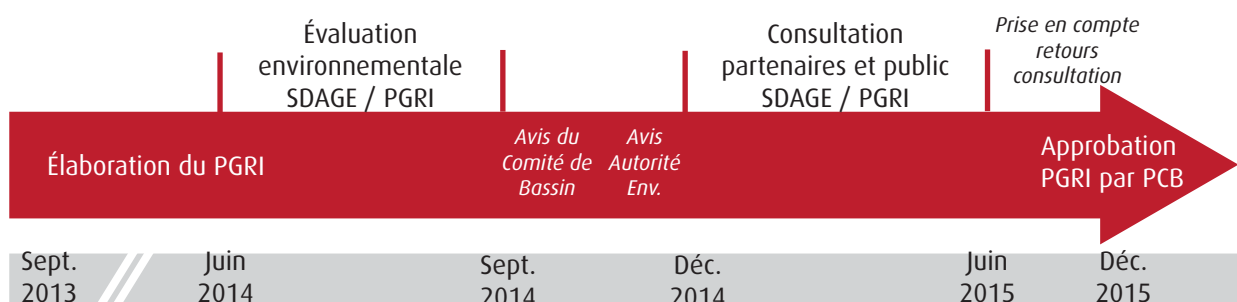
- **Développer des gouvernances**, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions ;
- **Améliorer la connaissance** et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés ;
- **Améliorer la préparation et la gestion de crise** et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- **Aménager durablement les territoires**, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité ;
- **Gérer les capacités d'écoulement** et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
- **Améliorer la gestion des ouvrages de protection.**

48 dispositions associées pour atteindre ces objectifs, dont 13 sont communes avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion de l'Eau (SDAGE)*

*Touchant à la préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau, l'entretien des cours d'eau, la maîtrise des ruissellements et de l'érosion, la gouvernance à l'échelle des bassins versants ; le SDAGE 2015-2020 est également en cours d'élaboration.

La portée juridique du PGRI

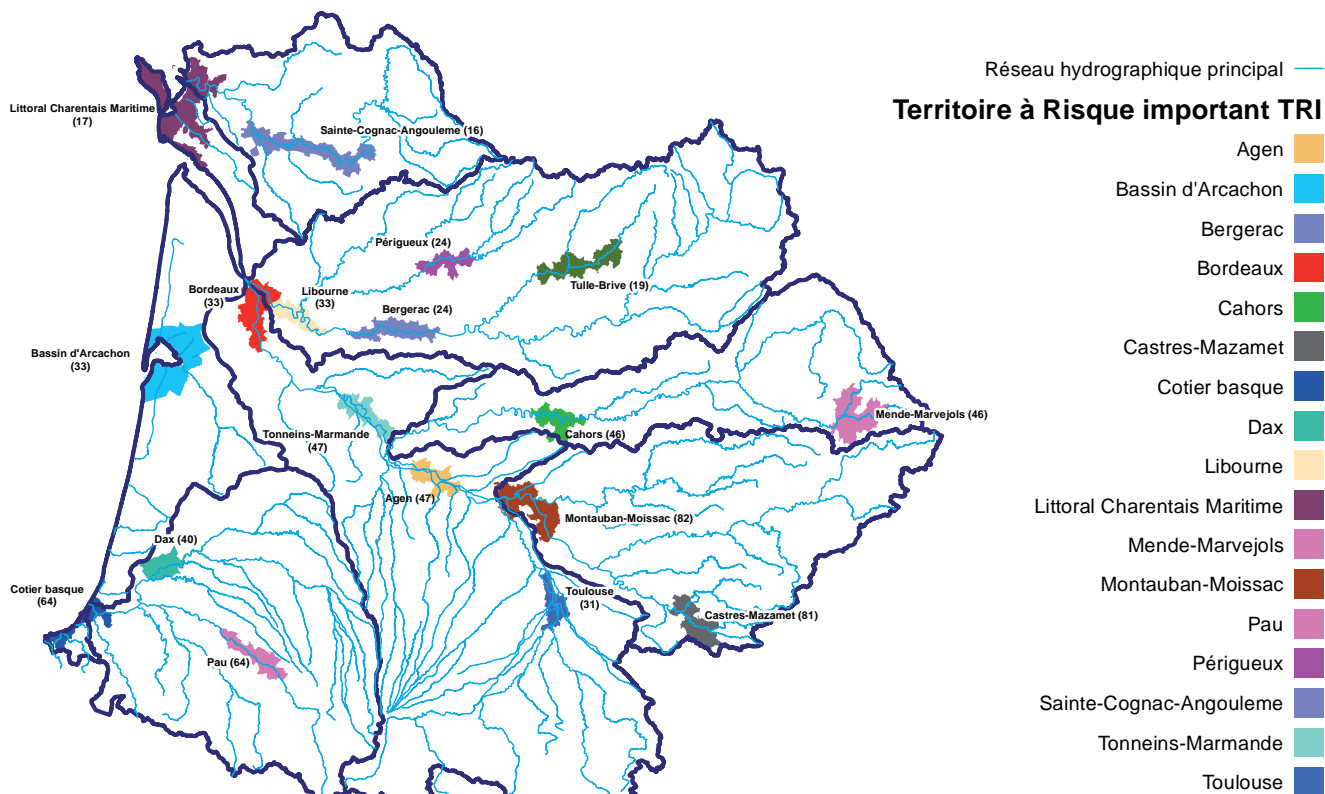
Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, les PPRI et les documents d'urbanisme (SCoT et en l'absence de SCoT, PLU et cartes communales) doivent être compatibles avec le PGRI.



Calendrier d'élaboration du PGRI en lien avec la mise à jour du SDAGE

Le volet territorial du PGRI

Pour les TRI du bassin, en déclinaison du PGRI, des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) seront élaborées par les parties prenantes de chacun des TRI d'ici fin 2016, pour réduire les conséquences négatives des inondations, dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable de ces territoires exposés à l'inondation.



Site internet de la DREAL de bassin pour consulter le PGRI dans son intégralité :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/la-mise-en-oeuvre-de-la-directive-r3397.html>

Des outils déjà mis en œuvre par l'action publique sur le bassin Adour Garonne

- » 20 programmes d'actions de prévention des inondations PAPI et plans de submersion rapides PSR (en projet ou déjà en cours de mise en œuvre)
- » plus de 2000 Plans de prévention des risques inondation ou littoraux (PPRI et PPRI) prescrits ou approuvés
- » des plans ORSEC
- » des plans communaux de sauvegarde (PCS)
- » un dispositif de vigilance et de prévision des crues opérationnel 24h/24 et 7j/7

Votre avis nous intéresse !

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



site nationale de la consultation : <http://consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>
 site Bassin de la consultation : www.eau-adour-garonne.fr